



# TRANSPORTS

# URBAINS

Mars 2005



# DOMMAGE !

L'Union des transports publics (UTP, qui regroupe les directions des réseaux de transports collectifs de province) et les syndicats se sont réunis jeudi 24 mars pour la troisième fois depuis le 7 décembre dernier, afin de négocier un protocole d'accord sur la prévention des grèves.

L'UTP a remis un protocole -posant des principes sur la dialogue social dans les entreprises ou encore la prévisibilité des grèves- **aux fédérations qui doivent dire le 19 avril prochain si elles acceptent ou non de signer ce texte.**

Les principaux points résumés:

La mise en place d'une procédure dite de "veille sociale" qui, à la demande de la CFTC a été ramenée de 10 à 5 jours afin de ne pas laisser "pourrir une situation". Cette procédure serait l'obligation de négocier faite à l'entreprise et aux syndicats avant tout dépôt de préavis et les délégations seraient prises en charge par l'employeur. A l'issue de cette négociation de 5 jours maxi, il serait rédigé un constat d'accord ou de désaccord. Le préavis de grève légal pourrait être déposé dès ce moment.

La CFTC a fait supprimer un paragraphe qui voulait que pendant une grève il ne soit pas question d'aborder tout autre sujet que celui en cours. Pour la CFTC, si nous acceptons l'idée de tout faire pour éviter la grève, nous ne voulons aucune limitation de ce droit pour lequel nos anciens se sont battus.

A la demande de la CFTC qui voulait que toutes les entreprises puissent négocier, si le document est ratifié, il devra ensuite être discuté dans les 6 mois dans chaque entreprise de la branche professionnelle comptant plus de 200 salariés au lieu de 300 à l'origine. Et les petites entreprises pas de dialogue ?

Il prévoit une information des voyageurs 24 heures à l'avance par l'entreprise, selon quelles sources ???

Les organisations syndicales se voient attribuer un permanent à temps plein pour la négociation de branche compte tenu de la charge de travail et des déplacements.

**Jusqu'à là les termes du projet étaient acceptables mais le texte n'était pas assez précis, il aurait fallu l'améliorer.**

# OUI MAIS !

**Il manque le principal ! Comment le dialogue va-t-il pouvoir être réel sans moyens supplémentaires accordés aux délégués syndicaux dans les entreprises, sans qu'ils bénéficient d'heures supplémentaires de délégation ?**

A cette question posée, l'UTP, sous la pression politique, n'a pas répondu et a dit que le projet serait soumis à signature en l'état .

**Pour cette raison principalement, parce que nous ne voulons pas d'un accord au rabais pour faire plaisir au gouvernement au détriment de nos amis sur le terrain, la CFTC n'accordera pas sa caution à ce projet en l'état actuel du dossier.**

Il existait une chance d'éviter l'échec que constitue le grève, par un véritable dialogue social, l'UTP n'a pas voulu nous donner les moyens d'y parvenir.

**Ils voudraient un échec pour légiférer qu'ils ne s'y prendraient pas autrement !  
S'ils touchent à notre dignité, le droit de grève,  
nous serons en état de légitime défense !**



06 07 38 01 95

**Thierry LEROY et Daniel ZIVIC**  
**Coordination des Transports Urbains**  
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : leeroy.th@free.fr

**CFTC**  
le syndicat constructif  
www.cftc.fr